

institué par la loi du 25 octobre 1919. Sans doute est-il cependant plus fréquent d'en rencontrer au nord de la Loire que cette lanterne des morts qui évoque la Vendée et le Poitou proches. L'ouvrage se termine sur deux autres remarquables monuments permettant d'associer au souvenir public celui qui se trouve confiné dans la sphère religieuse : le retable de Saint-Julien-de-Vouvantes et une cloche à La Grignonais, alors section de la commune de Vay, clôturant cet ouvrage dans un esprit proche de celui qui avait présidé au début de la guerre, l'Union sacrée.

Notons pour conclure que la sélection iconographique fait une large place aux photographies issues de l'Historial de la Grande Guerre à Péronne. Sur la forme, on peut regretter que la succession volontairement recherchée des témoignages vaut à la mise en page d'être une suite de récits plus ou moins longs donnant l'apparence d'une énumération, parfois incongrue : ainsi lorsque l'on passe sans transition du long texte sur « Les religieux du pays de Châteaubriant morts pour la France » (p. 77-91) à ce couple que la guerre a détruit (Pierre et Amélie, p. 92-93). C'est ce que l'on pourrait au premier abord reprocher à l'ouvrage. Mais il est plus que cela puisqu'il introduit des études présentées sous un angle inédit. À l'instar des monuments aux morts qui se sont dressés dans l'entre-deux-guerres pour conserver leur souvenir, les habitants du pays de Châteaubriant d'aujourd'hui ont reçu avec ce livre leur mémoire et leur histoire – parce que ces deux notions semblent inextricables lorsque l'on évoque ce terrible conflit. Il faut en remercier les membres de l'association HIPAC et ceux qui leur ont apporté leur concours et leurs connaissances.

Claudia SACHET

[Bruno ISBLED (COORD.)], *Les pupilles d'Ille-et-Vilaine morts pour la France, 1914-1918*, Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2019, 165 p.

Cet ouvrage, conçu et coordonné par Bruno Isbled, s'inscrit dans la collection « Patrimoine écrit d'Ille-et-Vilaine » dont il est le troisième titre. Cette assignation éditoriale et les compétences de l'équipe d'archivistes réunie garantissent *a priori* une publication minutieuse et rigoureuse des sources concernant les pupilles de l'État qui ont été mobilisés et déclarés morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale. Lecture faite de l'ouvrage, qui associe textes des auteurs et reproductions de documents variés, cette attente est largement comblée. Mais le livre n'est pas réductible à une présentation des sources disponibles. Il embrasse, sans le revendiquer, un champ beaucoup plus large que celui qui est borné par le titre. L'origine de ce travail, une commémoration officielle, la confrontation de la documentation connue avec le mémorial de 1921, des photographies récentes et des discours du 9 novembre 2018 permettent de suivre, à propos du même objet, deux rapports au passé : la mémoire et l'histoire.

Au cours des trente dernières années, la mémoire collective s'est installée dans l'atelier de l'historien. Cette intrusion a induit de nouvelles approches, une rupture épistémologique

représentée par *Les lieux de mémoire* de Pierre Nora. Elle a aussi interrogé les historiens sur le « devoir de mémoire », expression qui fait florès dans les années 1980-1990 et qui devient un thème du débat public au cœur des années 2000. Distinguer la mémoire et l'histoire, ou démêler leur imbrication, est devenu une règle et une fonction du métier d'historien. L'ouvrage des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine offre une étude de cas très utile pour appréhender ces deux notions et leurs relations.

Au point de départ, il y a la mémoire. Elle se manifeste en février 2018 à la fin du cycle de la commémoration du centenaire de 1914-1918. Ce contexte national peut expliquer la redécouverte d'une plaque portant les noms de quatre-vingts pupilles de l'État d'Ille-et-Vilaine morts pour la France. Commandée par le conseil général en 1920, elle a été fixée sur un mur de l'Assistance publique en 1921, puis, transférée dans un nouveau bâtiment en 1977, elle est déposée à l'occasion de travaux. Quarante et un ans plus tard, la plaque commémorative est exhumée d'une réserve. Nettoyée, redorée, elle est prête pour la commémoration fixée au 9 novembre 2018, dans l'ombre portée du 11 novembre qui est le terme de l'anamnèse officielle. La cérémonie, dont les photographies sont reproduites dans cet ouvrage, emprunte largement au rituel du 11 novembre. Présence des autorités de l'État, des élus qui sont ici des élus, de porte-drapeaux anciens combattants, des associations de descendants des victimes : tout évoque un devoir de mémoire dont le but est fédérateur. Une seconde finalité, ou enjeu, est esquissée par la préfète dans une des préfaces du livre : « Ces combattants, issus de l'assistance publique, [...] sont l'illustration que le sens du devoir peut transcender un parcours chaotique, que les difficultés sociales, si handicapantes et tragiques soient-elles, ne sont pas contradictoires avec le sentiment d'appartenance à la Nation ». Les pupilles mobilisés en 1914 seraient-ils des modèles pour les jeunes des banlieues en 2019 ? La mémoire est bien le présent du passé.

Cette cérémonie du 9 novembre 2018 rapproche la mémoire de l'histoire. Une nouvelle plaque, posée à côté de la plaque initiale, porte une mention gravée : « Les noms de quatre-vingt-cinq pupilles et anciens pupilles morts pour la France manquent sur la plaque de 1921 ». La mémoire en 1921 honorait quatre-vingts « pupilles et anciens pupilles de l'Assistance publique d'Ille-et-Vilaine morts au champ d'honneur et disparus ». Cette mémoire a été construite au plus vite, alors que la documentation est incomplète, car à leur majorité beaucoup de pupilles perdent tout contact avec l'Assistance et leur dossier individuel s'arrête à l'âge de 21 ans. De plus en 1921, la catégorie des « disparus » est encore incertaine. La rigueur méthodologique, la critique des sources et leur croisement permettent aujourd'hui de réduire la marge d'incertitude à deux ou trois soldats sur un nombre total de cent soixante-cinq.

Cette quête de l'exhaustivité prend ici une valeur symbolique, voire morale. La mémoire de 1921 omet ces oubliés sociaux que sont les quatre-vingt-cinq pupilles de l'État absents de la plaque. L'obtention d'un chiffre fiable donne un sens beaucoup plus large à cette étude départementale en rendant possible la comparaison avec d'autres territoires. L'histoire s'impose encore face à la mémoire dans sa tentative de saisir l'essentiel : des trajectoires humaines communes et singulières.

Les cent soixante-cinq ne sont réunis que par leur mort à la guerre et par leur statut. La tutelle de l'État concerne des enfants abandonnés, des orphelins pauvres, des enfants maltraités mis sous tutelle par décision de justice. Les trois-quarts ont été confiés à l'Assistance avant l'âge de 10 ans. Ils sont très majoritairement d'Ille-et-Vilaine et issus de milieux populaires. Leur parcours est imposé par l'Assistance : en nourrice, puis en famille d'accueil jusqu'à 13 ans, ils sont presque tous placés comme domestiques de ferme jusqu'à 21 ans. Ils ont, pour la majorité, fréquenté l'école primaire et acquis le niveau scolaire 2 ou 3 de l'armée : lire, écrire, compter.

Les pupilles de l'État sont des soldats presque comme les autres. Cependant, ils sont plus nombreux à s'engager à 18 ans, dès avant la guerre ; c'est peut-être pour eux un moyen de fuir leur condition, parfois fort rude à la campagne. Mobilisés majoritairement dans les régiments d'infanterie ayant leur dépôt dans l'Ouest, ils participent à toutes les grandes batailles de la guerre. L'obtention de cinquante et une citations, de quarante-six décorations, est un indice de leur comportement au front. L'ampleur des pertes est semblable à celle de l'ensemble des Poilus bretons : 22 % des mobilisés sont tués ; cette proportion est largement supérieure à celle de toute la France (17,2 %). Si les pupilles partagent le sort de leurs frères d'armes, la guerre les ramène à leur situation particulière de « sans famille ». À qui écrire ? À qui demander colis ou argent ? Surtout à qui confier sa lassitude, ses tourments, sa peur ? « La guerre est longue surtout pour nous qui n'avons ni parents, ni ressources » écrit François Chartier à l'inspecteur de l'Assistance publique. Il est soldat au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, il est tué le 30 mai 1917 en Serbie ; il a 30 ans. Il est inhumé dans le cimetière de Bitola en Macédoine du Nord.

Cette belle étude menée par les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine permet de saisir les étapes et les enjeux d'une opération mémorielle. Elle nous montre toute la nécessité et tout l'intérêt d'une opération historique qui, d'une part, corrige la mémoire et, d'autre part, fait lumière sur des « vies minuscules » brisées, ces enfants de l'État dont douze devinrent à leur tour des pères... et leurs enfants des orphelins pupilles de la Nation, conformément au nouveau statut prévu par la loi en 1917.

Didier GUYVARC'H

Anne-Sophie MARTIN, *Affaire Seznec. Le grand secret*, Paris, Seuil, 2019, 283 p.  
Michel PIERRE, *L'impossible innocence. Histoire de l'affaire Seznec*, Paris, Tallandier, 2019, 319 p.

Vieux serpent de mer que l'on aime à réveiller régulièrement, l'affaire Seznec semble une affaire rentable. Deux grandes maisons d'édition parisiennes viennent de s'en emparer, surfant sur les derniers remous en date : des fouilles privées entreprises à l'ancien domicile morlaisien de Guillaume Seznec, lesquelles ont permis d'exhumer un os de bovin ; les révélations tardives de Denis Langlois, ancien avocat de la famille,